



FRANCE 
RURALITÉS
LES RURALITÉS,
AU COEUR
DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE



ÉDITO

Le 15 juin 2023, la Première ministre présentait le plan France ruralités, qui ouvre une nouvelle page de l'accompagnement des territoires ruraux.

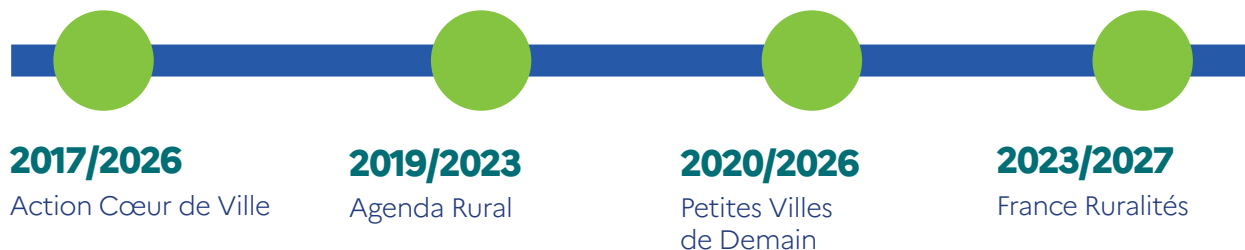
S'inscrivant dans la lignée de l'agenda rural et fruit d'une étroite collaboration entre le Gouvernement et les acteurs locaux, l'ambition de ce plan est claire : apporter des solutions adaptées aux besoins des territoires, afin de soutenir les projets des communes, d'assurer l'entretien et la valorisation des aménités rurales, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de renforcer l'attractivité économique.

Pour le département du Cantal, ce sont autant d'opportunités à saisir, qui s'inscrivent dans la continuité de notre engagement aux côtés des collectivités.

Depuis mon arrivée, j'ai eu l'occasion de visiter de nombreuses communes, d'échanger avec leurs élus, et j'ai pu constater les progrès significatifs réalisés. Le déploiement du réseau France services, l'amélioration de la couverture téléphonique, l'accompagnement des collectivités grâce au programme "Petites villes de demain" ont marqué des avancées tangibles. Le plan France ruralités va nous permettre de continuer à soutenir les initiatives locales, en proposant un ensemble de moyens adaptés aux besoins spécifiques du territoire.

Laurent Buchaillat, préfet du Cantal.

FRANCE RURALITÉS, UNE ACTION CONTINUE EN FAVEUR DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



Depuis 2017, la cohésion des territoires et les ruralités ont été soutenues par différents programmes, dont l'agenda rural qui a décliné 180 mesures. Une nouvelle phase de travail s'ouvre avec le plan France ruralités.

France ruralités est un programme ambitieux pour les territoires ruraux. Il vise à formuler une réponse globale et adaptée à leurs besoins et se décline autour de 4 axes :

- **Axe 1** : un programme d'ingénierie à destination des communes rurales (villages d'avenir)
- **Axe 2** : la valorisation des territoires ruraux pour la planification écologique à travers les aménités rurales.
- **Axe 3** : des mesures concrètes pour améliorer le quotidien des habitants des territoires ruraux dans les domaines des mobilités, de la vie quotidienne des élus, de l'égalité des chances et de l'éducation, de l'attractivité et des services, de la santé, de la culture ainsi que de l'habitat et du logement.
- **Axe 4** : un renfort d'attractivité avec les zones de revitalisation rurales (ZRR)

A travers ces 4 axes, France ruralités a pour objectifs d'apporter des solutions d'ingénierie aux communes rurales pour les aider à porter les projets d'investissement et d'équipement, de donner aux collectivités les moyens d'assurer l'entretien et la valorisation des aménités rurales qui font la richesse naturelle et écologique des territoires, d'apporter des solutions à la vie quotidienne de leurs habitants dans le plus grand nombre de domaines, et enfin de doter les territoires d'outils pour renforcer leur attractivité économique et notamment attirer des professionnels de la santé et des services afin d'accompagner au mieux la population.

France ruralités se caractérise par trois marqueurs forts :

- Une **dimension partenariale**, en incluant les acteurs des territoires.
- De la **simplicité et de la lisibilité**, de façon à pouvoir identifier aisément les résultats des actions menées.
- Des **indicateurs de mesure**, suivis par un conseil scientifique national.



DES SOLUTIONS CONCRÈTES

PROGRAMME VILLAGES D'AVENIR

Villages d'avenir est un nouveau programme qui consiste à apporter un soutien en ingénierie aux communes volontaires qui en auront exprimé le besoin. Il s'inscrit dans la continuité et la complémentarité des programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain » en s'adressant aux plus petites communes, ces dernières ayant souvent besoin d'une ingénierie de proximité qui les aide concrètement à préparer leur projet, le porter, le faire financer et le faire réaliser, du début à la fin.

Villages d'avenir obéit à un principe cardinal : ne pas substituer à l'ingénierie locale existante, mais lui venir en appui ou en aide, la compléter là où c'est nécessaire, fédérer les énergies.

Concrètement, cela se traduira par le déploiement de 100 chefs de projets en France métropolitaine, dont 2 dans le Cantal qui seront basés à Aurillac/Mauriac et à St Flour.



Le programme se veut partenarial et l'identification des projets accompagnés pourra se faire avec les régions et les départements qui le souhaiteront.

Une première vague de projets a été recueillie le 31 octobre 2023. C'est plus de 60 communes cantaliennes qui ont candidaté.

En fonction de l'avancement des projets retenus, les collectivités qui n'auraient pas candidaté sur cette première vague pourront éventuellement le faire ultérieurement.

Le programme villages d'avenir se développera entre 2024 et 2026, sur 3 années.



PROGRAMME COMMERCE RURAUX

Dans le cadre du volet de reconquête commerciale des territoires les plus fragiles, un fonds spécifique a été réservé pour soutenir l'installation de commerces multiservices dans les zones rurales, permettant de répondre à des besoins de première nécessité, qu'ils soient sédentaires ou itinérants.

L'objectif est de contribuer à l'attractivité du territoire par l'installation d'une offre commerciale de proximité et par la lutte contre les friches, en privilégiant les projets d'installation dans des locaux vacants existants.



Le soutien apporté dans le cadre du dispositif vise les dépenses d'investissement dans des projets d'installation de commerce dont le modèle économique est jugé viable. Toutefois, compte tenu des spécificités intrinsèques aux zones rurales et plus particulièrement la faible densité démographique de la zone de chalandise, ces projets ne pourraient émerger sans une contribution publique.

Toutes les informations sont en ligne sur le site web dédié : agence-cohesion-territoires.gouv.fr.

Dans le Cantal, trois premiers projets ont déjà été soutenus en 2023, à Parlan, Ruynes en Margeride et Saint Rémy de Chaudes-Aigues.

D'AUTRES MESURES ET FINANCEMENTS À SAISIR DÈS 2024

- **Attractivité** : extension du dispositif de volontariat territorial en administration (VTA), avec un volet « expertises ».
- **Mobilités** : un fonds de soutien de 90 millions d'euros sur 3 ans à destination des autorités organisatrices de mobilité rurales.
- **Égalité des chances et éducation** : développement des Territoires éducatifs ruraux et engagement à donner une vision à 3 ans de l'évolution de la carte scolaire en association en amont systématiquement les élus locaux.
- **Logement** : création d'une prime de sortie de vacance de 5 000 euros par logement pour les propriétaires qui effectuent des travaux de réhabilitation.
- **Patrimoine** : revalorisation des subventions aux petites communes rurales pour l'entretien de leurs monuments aux morts.



PRÉFECTURE DU CANTAL
2 cours Monthyon - B.P. 529 - 15005 AURILLAC CEDEX
Tél. 04 71 46 23 00